

## Commune de GOURNAY- Indre

### *Procès-Verbal CONSEIL MUNICIPAL*

Le MARDI 27 SEPTEMBRE 2022 à 19h30 à la mairie

Le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Gournay, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents :

Philippe BAZIN, Bertrand SACHET, Pascal CHARTIER, Fabrice LARUE, Corentin LAVENU, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Annie FEUILLADE, Christian MONTINTIN, Catherine BOUHET, Francis CHAUMETTE.

Absent(es)-excusé(es) : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange Duris

#### **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 :**  
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11

*Le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2022 est adopté à l'unanimité.*

#### **Délibérations :**

- **FAR 2023 : Création d'une aire de camping-car**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les éléments permettant une étude approfondie du projet ne sont pas tous en sa possession. Et donc reporte l'étude et la validation du projet.

- **Meubles dans la maison BAZIN :**

La commune est propriétaire de la maison rue de La Chapelle « BAZIN ». Il reste des meubles à l'intérieur et les ayants droits proposent de les vendre à la commune pour la somme de : 1700.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le maire étant concerné par ce dossier ne prend pas part au vote

De racheter les meubles qui sont dans la maison BAZIN pour 1700.00€

- **Régie :**

La commune de Gournay voudrait pouvoir proposer à la vente :

- des livres sur le Berry au prix de 20,00 €
- des jus de pommes de la production des pommiers de la commune au prix de 3,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

- de valider ces ventes, et charge Monsieur le Maire de faire un avenant à l'arrêté de Régie du Maire n° 08-2019 sur l'article n°1.

- **CDC : taxe d'aménagement :**

Vu les statuts de la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE,

Vu la délibération du conseil municipal de GOURNAY n° 2022-10 en date du 29 mars 2022 instaurant la part de la taxe d'aménagement,

Vu l'article L 331-2 du code de l'urbanisme,

Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,

Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe communale entre la commune de GOURNAY et la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités,

Considérant que le taux de reversement annuel de la taxe d'aménagement entre la commune et la CDC du VAL de BOUZANNE a été déterminé eu égard aux équipements publics de la compétence de la CDC relevant de la taxe d'aménagement sur le territoire communal, à savoir (« aucun » pour toutes les communes sauf pour la commune NEUVY ou il faut indiquer « les zones d'activités de FAY et de la ROUTE de CHATEAUROUX »).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

Pour : 11                      Contre : 0                      Abstention : 0

- D'APPROUVER la convention de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de GOURNAY à la Communauté de Communes du VAL de BOUZANNE, par application du taux de 0.0% au produit total de la taxe d'aménagement encaissé par la commune au cours de l'année 2022 ;
- D'HABILITER le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout acte afférent.

- **Demande de subvention des rencontres astronomiques en Berry Sud :**

Dans le cadre des rencontres astronomiques en Berry-Sud, deux clubs d'astronomes – amateurs s'unissent pour organiser un événement scientifique et culturel dans le sud de l'Indre à MAILLET.

FAMILLE RURALE demande la participation des communes par le biais d'une subvention exceptionnelle pour assurer la préparation et le succès de cet événement.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet :

- Valide à l'unanimité la demande et décide d'accorder la somme de 100.00€ à Familles Rurales de Maillet.

- **Demande de subvention collège de Neuvy Saint Sepulchre**

Les professeurs d'EPS du collège organisent un séjour sportif du 15 au 20 janvier 2023 à Ax-les-Thermes pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

2 enfants de la commune sont concernés, le collège nous sollicite pour une aide financière pour alléger le reste à charge aux familles.

Le conseil municipal, après étude du dossier et délibération, décide :

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10**

- Somme par enfant : 200.00€ par enfant soit 400.00€
- Monsieur Sachet étant concerné pour son enfant, il ne prend pas part au vote.

- **Demande de subvention collège de Neuvy Saint Sepulchre**

Le collège de Neuvy Saint Sepulchre, par le biais de 2 professeurs monte un projet ambitieux qui pourrait amener à la commercialisation d'un jeu de société sur le patrimoine mondiale de l'unesco.

La commune est sollicitée pour une subvention exceptionnelle qui permettrait de pouvoir porter ce projet (voir lettre du collège)

Le conseil municipal, après étude du dossier demande à Monsieur le Maire plus d'information sur le cout de ce projet et confirme qu'il est déjà favorable.

- **CREATIONS D'ADRESSES EN PREVISION DU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire fait part que suite au déploiement de la fibre optique, des anomalies ont été constatées dans la base Société Nationale Adresse, dispositif piloté par l'Etat qui vise la création d'une base adresse unique et complète.

Ainsi, il est nécessaire de créer ou de confirmer de nouvelles adresses pour chaque logement où lieu d'exploitation comme indiqué sur le tableau joint.

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents de créer les adresses comme dans le tableau désigné.

Monsieur le Maire est autorisé à faire toutes les démarches nécessaires à la création de ces adresses dans la base Société Nationale.

- **Changement de la caution de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réfléchir à l'organisation de la salle des fêtes :

- Actuellement la caution est de 200,00€ et le prix pour le week-end est de 250,00€
- Il manque des chariots pour les chaises, tables et assiettes.

**Le conseil municipal, après délibération, décide :**

**Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11**

- Pour des raisons de praticité et d'organisation pour le paiement de la salle des fêtes

Le montant de la caution passe de 200.00€ à 250.00€.

- Monsieur le Maire va commander des nouveaux chariots nécessaires à la bonne organisation et location de la salle des fêtes.

- **CRST :**  
Le conseil municipal décide d'attendre et de faire un point sur la situation en 2025

- **POINTS**

**Safer :**

Vous avez été destinataire d'un mail concernant l'étude des chemins ruraux de la commune : Dans l'enveloppe kraft se trouve les éléments papiers pour préparer le travail, sauf les fiches individuelles des chemins qui sont dans le mail dont vous avez été destinataire le 22 septembre. Nous devons donner nos intentions d'action et donc prévoir rapidement une réunion de travail car Monsieur Barbereau va rappeler pour fixer la date de la réunion de travail vers la Toussaint pour lui donner le rendu de nos travaux et une date de restitution fin novembre qui clôturera ce dossier.

Dates : mardi 11 octobre 2022 à 19 h

**Espaces arbres :**

Plantation d'arbres fruitiers et petite allée permettant les visites.

**Pont de Chaumont :**

Il y a des fissures sur les extérieurs donc le département va entreprendre des réparations et la commune a fait une demande pour envisager un élargissement.

**Achat du terrain MALOT :**

La signature a été reportée suite à un souci de document.

**Les routes ( devis)**

Monsieur le maire présente des devis de la remise en état de certaines routes qui en ont besoin avec la création de purges afin de les remettre de niveau ; une partie sera reprofilée avec un enrobé.

Les travaux pour la route du Beauchat sont reportés pour 2023 pour l'enrober.

**Salle des fêtes (chariots tables, chaises et vaisselle)**

Monsieur le Maire explique que la préparation de la salle des fêtes à chaque fois qu'elle est louée est très fastidieux, une organisation différente doit être mise en place mais surtout l'achat de chariots est nécessaire pour les chaises pour la vaisselle et pour les tables.

Des devis vont être demandé et seront soumis lors d'un prochain conseil.

**Départ d'un agent :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Michard a fait valoir son droit de départ à la retraite pour le 31 décembre 2022.

Un pot avec une remise de cadeau sera organisé.

**Etable BALLEREAU :**

L'étable de la maison Ballereau donne sur le nouveau parking a côté de la mairie, Monsieur le Maire propose de refaire 3 faces de ce bâtiment afin qu'il soit plus esthétique et en adéquation avec la nouvelle mairie.

### Etang :

De nombreuses familles de la commune se retrouvent les jours de repos à l'étang et il n'y a rien pour les enfants.

Des devis pour des jeux type balançoire vont être demandé et proposé lors d'un prochain conseil. Monsieur Villemont prend en charge le dossier de recherche.

### Devis :

- **Poissons** : 1260.50 HT pour le repoissonnement de l'étang.
- **Affichage cimetièrre et machine à pains** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les plans du cimetière sont terminés. Une vue aérienne va être travaillé par l'entreprise Rochoux pour mettre à l'entrée pour signaler les secteurs par couleur et par numéro de plan. Une affiche signalant la machine a pain sera également installé (montant du devis : 550.00 HT)
- **Remorque** : Monsieur le Maire présente le devis demandé par Monsieur Villemont de Meka Remork pour achat d'une remorque qui ira avec l'aspiratrice à feuilles.
- **Site internet mise à jour** : Le site a besoin de certaines mises à jour réorganisation et évolution devis de 325.00 HT

### Panneaux photovoltaïques :

Monsieur le Maire présente un projet de panneaux photovoltaïques d'une société nationale. Une réunion va être organisée avec les élus pour présenter le projet qui se ferait sur des parcelles communales.

### Repas des anciens :

Le CCAS lors de sa réunion du 24 septembre 2022 a discuté de l'âge des personnes pouvant prétendre au repas ou au colis, celui-ci est abaissé à 65 ans, le repas sera le 27 novembre et un accordéoniste animera la journée qui se déroulera à la salle des fêtes.

Les accompagnants seront les bienvenues pour une participation de 20€ par personne.

### Noël :

Le 11 décembre avec un spectacle à la salle des fêtes : 21 enfants de moins de 12 ans  
Un buffet sera offert par la municipalité.

### Questions diverses :

Théoriquement l'aménagement de la maison Fauguet sera terminée en fin d'année.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 h 35**

**Prochaine réunion du conseil municipal le : non définie**

**Le Maire**

**Le secrétaire de séance**

**Philippe BAZIN**

**Solange DURIS**



